



TÉLÉTRAVAIL à la DAP

FO Justice demande l'application du guide ministériel !

FLASH INFO :

Aujourd'hui s'est tenu un Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) au cours duquel le GUIDE TÉLÉTRAVAIL du ministère de la Justice figurait à l'ordre du jour.

Initialement prévu pour une simple information, l'ensemble des organisations syndicales ont unanimement exigé qu'il soit soumis pour avis, conférant ainsi davantage de légitimité et de poids à ce texte important.

Ce guide reprend de nombreuses remarques formulées par les organisations syndicales sous l'impulsion de **FO Justice**, permettant ainsi des avancées concrètes pour l'ensemble des agents. Il constitue une étape décisive vers une meilleure reconnaissance du télétravail et une harmonisation des pratiques au sein du ministère.

► **FO Justice** a rappelé que, depuis octobre 2023, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) appliquait une note spécifique concernant le télétravail au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Avec l'adoption officielle du guide ministériel, **FO Justice** a exigé l'abrogation de cette note et la mise en œuvre intégrale du guide dans tous les services de l'administration pénitentiaire.

Cette demande vise à garantir l'égalité de traitement entre tous les agents, sans adaptation locale ni interprétation restrictive.

À la suite de cette démarche, il a été acté par la DAP que la note d'octobre 2023 sera abrogée à compter du 15 septembre 2025. **Une victoire concrète !**

► **FO Justice** réaffirme sa position : les textes ministériels doivent s'appliquer directement et uniformément, sans être dénaturés par des instructions internes.

► **FO Justice restera particulièrement attentif à la mise en œuvre effective de ce guide afin de garantir une application équitable et homogène pour tous les agents de l'administration pénitentiaire, au même titre que l'ensemble des personnels du ministère de la Justice !!!**

FO Justice – le 9 Juillet 2025

